

## S-2535635.1, Planair SA, UN/D 841391

Poste et station transformatrice, sous-station

### Informations générales

**Numéro de demande**

S-2535635.1

**Nom/Désignation de l'installation**

Station transformatrice GOFAST Noville, partie Privée  
(Partie GRD : S-2529797 - Route du Simplon 28)

**Description du projet**

Construction d'une nouvelle station sur la parcelle N°1149

**Recherche globale/Numéro du projet****Coord. X de**

2'560'112

**Coord. Y de**

1'137'142

**NPA**

1845 Noville VD

**Requérante**

Planair SA (140460)  
Rue du Crêt 108a  
2314 La Sagne NE

**Personne de contact**

Aurélien Triki  
aurelien.triki@planair.ch

**Exploitante**

GOFAST AG (303164)  
Wiesenstrasse 10a  
8952 Schlieren

**No Adresse facturation**

Planair SA (140460)  
Rue du Crêt 108a  
2314 La Sagne NE

### Données pour

Nouvelle construction

Oui  Non

Niveau de réseau ( Lien vers le modèle de niveau de réseau)

Modification de projet

Remplacement de projet

Exécution selon projet normalisé

Provisoire/Durée d'exploitation jusqu'au

Approvisionnement du chantier en électricité jusqu'au

**Justification du projet selon Directive 235 point 1.1.3 d**

Est-ce que la station fournit l'énergie pour une remontée mécanique sous licence fédérale ?

Oui  Non

**Si oui :**

Nom de l'installation

Numéro de l'installation

**Parcs éoliens:**

Le projet est-il une installation pour l'aménagement d'un parc éolien pour lequel le Guichet Unique Energie éolienne/OFEN a effectué la coordination des avis des autorités fédérales (art. 14, al. 4, LEne et art. 7, al. 1, OEne)?

Oui  Non

Si oui: Indiquez le numéro d'identification attribué par le Guichet Unique

### Type d'installation

Type d'installation

Station transformatrice

Si autre, lequel?

### Evaluations selon ORNI

Des mesures sont-elles nécessaires pour se conformer à l'ORNI?

Oui  Non

Si oui, lesquelles?

Si autres, lesquelles?

Une dérogation au sens de l'ORNI est-elle nécessaire?

 Oui  Non

---

**Emplacement**

Mise en place &gt; 1000 m au-dessus de la mer

 Oui  Non

Indépendant, dans un bâtiment séparé

 Oui  Non

Accolé à un bâtiment

 Oui  Non

Intégré dans un bâtiment d'habitation

 Oui  Non

Intégré dans un autre bâtiment

 Oui  Non

Autre

---

**Type de bâtiment**

Béton

 Oui  Non

Maçonnerie

 Oui  Non

Métal

 Oui  Non

En plein air

 Oui  Non

Autre

---

**Informations générales****Distribution basse tension**

Type de dispositif de protection contre les surintensités au départ du transformateur BT (par ex. : HPC type gTr , disjoncteur)

Disjoncteur

Courant / puissance assigné du dispositif de protection contre les surintensités au départ du transformateur BT (Données en (A) ou (kVA))

2310

Selon quelle norme la distribution BT est-elle construite ?

61439-5

Courant assigné InA de l'ensemble d'appareillage BT selon SN EN 61439-1 (A)

Courant assigné de crête admissible Ipk de l'ensemble d'appareillage BT (kA)

73.5

**Installation haute tension (>1000V)****Courant de défaut à la terre unipolaire maximal du côté HT (A)****320**

Existence de SF6

 Oui  Non

Quantité totale dans l'installation (kg)

1.9

La pression maximale admissible est-elle &gt;2 bar et le 'produit pression-volume' (p\*V) du plus grand compartiment de l'appareillage isolé au gaz est-il &gt;3000 (bar\*litre) ?

 Oui  Non

Si oui : annonce de l'installation à l'ASIT

Où s'effectue la décharge de pression en cas d'arc de défaut interne (direction d'échappement, mesure telle que dispositif d'absorption, etc.) ?

Evacuation des gaz par le bas

Comment la contrainte de pression est-elle maîtrisée en cas d'arc de défaut interne dans l'installation à haute tension (p. ex. volume du local approprié) ?

---

**Stations de couplage****Station de couplage 1**

Fabricant

Siemens

Type

8DJH

Tension nominale (kV)

24

Tension d'exploitation (kV)

21

Installation ouverte

 Oui  Non

Enveloppe métallique CEI 62271-200

 Oui  Non

Qualification arc électrique

 Oui  Non

Si oui, laquelle?

IAC A FL 20kA 1s

Nombre de cellules, de champs Total	3
<b>Nombre d'éléments de couplage, de protection</b>	
Nombre de disjoncteurs	1
Nombre de sectionneurs de charge	2
Nombre de sectionneurs	
Champ avec fusibles	
Cellules de mesure	
Autre éléments de couplage, de protection	
Court-circuiteur rapide de mise à la terre par départ de ligne	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

---

## Transformateurs

### Transformateur 1

**Puissance apparente (kVA)** 1600

Tension primaire (kV) 22.6

Tension secondaire (kV) 10.8

Autres tensions (kV)

### Conception

**Quantité d'huile (kg/dm<sup>3</sup>)** 580

Isolation sèche  Oui  Non

Autre, laquelle? Huile isolante

Rayonnement réduit  Oui  Non

Avec protection contre le risque de contact  Oui  Non

Les transformateurs qui seront nouvellement installés après le 1er  Oui  Non

juillet 2021 sont-ils conformes aux prescriptions d'efficacité énergétique selon l'ordonnance sur les exigences relatives à l'efficacité énergétique, OEEE (RS 730.02)?

Si non : En quelle année a eu lieu la première mise en service du transformateur?

---

## Remarques

### Remarques

Partie GRD sera présenté par romande énergie

---

## Coûts de construction

Coûts de construction en CHF (Orientation sur l'évaluation des coûts) 210000

---

## Données complémentaires

### Protection des eaux

#### Protection des eaux (Cartes disponibles selon le système d'information géographique SIG cantonal)

Dans zone de protection des eaux S1  Oui  Non

Dans zone de protection des eaux S2  Oui  Non

Dans zone de protection des eaux S3  Oui  Non

Dans périmètre de protection des eaux  Oui  Non

Dans secteur de protection des eaux Au  Oui  Non

Si autre, laquelle?

#### Cours d'eau de surface (préciser la distance horizontale et verticale, joindre le profil transversal)

Eaux superficielles  Oui  Non

Cours d'eau souterrain/Cours d'eau endigué  Oui  Non

### Liquides polluants

Des parties de l'installation contiennent-elles des liquides polluants?  Oui  Non

Si oui: Les recommandations de l'ASE 2.19 (protection des masses d'eau  Oui  Non

lors de la construction et de l'exploitation des installations électriques) sont-elles respectées ?

**Prévention des accidents**

La quantité totale d'huile isolante dans l'installation dépasse 20'000 kg?

Oui  Non

**Si oui: Joindre à la demande un rapport succinct selon l'art. 5 OPAM ( 814.012)**

**Sécurité sismique**

La directive ESTI N° 248 Sécurité sismique de la distribution d'énergie électrique en Suisse sera respectée

Oui  Non

Zones sismiques

Z3a

Classe d'ouvrages (CO)

II

**Zone Z1b, Z2, Z3a, Z3b ou CO III: Renseigner "Informations complémentaires: Sécurité sismique**

**Informations complémentaires: Sécurité sismique**

Niveau du réseau (N)

Transfo avec tension  $\geq 36$  kV et puissance  $> 2,5$  MVA (si oui: joindre feuille de calcul ann. D, respecter tab. 51) 2) )

Oui  Non

Appareils à haute tension avec tension  $\geq 220$  kV (Si oui : joindre feuille de calcul ann. D, respecter tab. 72) )

Oui  Non

Connexions par câbles avec tension  $\geq 220$  kV (si oui : joindre feuille de calcul ann. D, remettre plans3) )

Oui  Non

Bâtiment (neuf et existant) pour tension  $\geq 36$  kV (si oui: joindre convention d'utilisation (ann. F))

Oui  Non

- Installations dans des armoires traitées (si oui: joindre convention d'utilisation (ann. F))

Oui  Non

- Systèmes secondaires et autres équipements traités (si oui: joindre convention d'utilisation (ann. F))

Oui  Non

**1) Pour les transformateurs  $\geq 220$ kV (N2) : Remettre les esquisses de l'ancrage avec la demande ainsi que les plans et les justificatifs avant le montage. Pour les transformateurs  $<220$ kV  $\geq 36$ kV (N4 ou 6) : Réaliser les croquis d'ancrage sous votre propre responsabilité et exécuter le projet en conséquence.**

**2) L'utilisation de transfo/appareils certifiés doit être démontrée dans la demande et être visible/vérifiable lors d'inspections (plaque signalétique, fiche technique, justificatif).**

**3) Plans d'exécution (voir ann. G) au plus tard avant le début du montage**

**Protection du paysage, de la nature et du patrimoine**

**Adresses électroniques: Recueil systématique fédéral, Géoportail fédéral, Géoportails cantonaux, Thèmes environnementaux de l'Office fédéral de l'environnement OFEV (y.c. le droit de l'environnement),**

**Directive OFEV Manuel EIE**

**Pour les données avec \* cf.: <https://map.geo.admin.ch>**

\* IFP (Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels)

Oui  Non

\* Sites marécageux

Oui  Non

\* Sites dignes de protection (ISOS), sites historiques, monuments naturels ou culturels

Oui  Non

Réserve paysagère cantonale

Oui  Non

Réserve paysagère communale

Oui  Non

\* Zone alluviale

Oui  Non

\* Prairie ou pâturage sec

Oui  Non

\* Haut-marais ou marais de transition

Oui  Non

\* Bas-marais

Oui  Non

\* Site de reproduction des batraciens / zones humides

Oui  Non

\* Réserve aquatique et sanctuaire d'oiseaux migrateurs

Oui  Non

\* District franc fédéral

Oui  Non

\* Parc relevant de l'ordonnance sur les parcs

Oui  Non

Réserve naturelle cantonale

Oui  Non

Réserve naturelle communale

Oui  Non

Biotope à protéger selon art. 18 LPN

Oui  Non

Surfaces d'assolement

Oui  Non

**Forêt**

Respect de la distance forestière cantonale

 Oui  Non

Défrichement nécessaire

 Oui  Non**Exploitation préjudiciable:**

Limitation hauteur des arbres nécessaire

 Oui  Non

Petite exploitation non forestière

 Oui  Non**Infrastructures concernées**

Installations électriques à courant faible selon art. 3 OPIE

 Oui  Non

Si oui, des mesures de protection sont-elles nécessaires?

Routes nationales

 Oui  Non

Routes cantonales

 Oui  Non

Routes communales

 Oui  Non

Impact sur SwissMobile - Chemins pédestres et de

 Oui  Non

randonnées/Itinéraires à vélo

\* Voies de communications historiques IVS

 Oui  Non**Installations de conduites (Les installations qui pourraient porter atteinte à la sécurité d'une exploitation d'installation de transport par conduites existante au sens de l'art. 1 de la loi sur les installations de transport par conduites (LITC, RS 746.1) nécessitent l'accord de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), l'octroi d'un numéro d'autorisation de l'IFP remplit la condition de cet accord.)**

Installations de tubes (gaz et pétrole cf. art. 3 OITC)

 Oui  Non

L'installation soumise avec cette demande porte-t-elle atteinte à une installation de transport par conduites au sens de l'art. 1 LITC ou de l'art. 3 OITC ?

 Oui  Non

Si oui: Indiquez le numéro d'identification attribué par l'IFP (Sur ce lien, vous devez préalablement indiquer le projet à l'IFP pour que celle-ci puisse créer un numéro d'identification.):

Zone explosive (réservoir/installation de gaz, etc.)

 Oui  Non

Domaine public

 Oui  Non

Si autres, lesquelles?

**Fouille sur le domaine public**

Autorisation est disponible:

Pas nécessaire

**Servitudes**

Tous les accords/autorisations d'intervention sur la propriété d'autrui sont disponibles

 Oui  Non

Si non, les notifications personnelles (art. 31 LEx) ont-elles été adressées?

 Oui  Non**Autorisation écrite disponible**

Autorité cantonale

Non

Autorité communale

Non

Les propriétaires d'ouvrages (p.ex., ponts, cours d'eaux souterrains, tuyaux d'irrigation)

Pas nécessaire

**Chemins de fer cf. directive ESTI n° 235 annexe 4, i (rapprochement, système de mise à la terre, etc.)** Oui  Non

Si oui remplir feuille supplémentaire et indiquer lequel?

L'avis du chemin de fer concerné selon la directive ESTI N° 235 Anhang 4, i est-il joint?

 Oui  Non

Faut-il s'attendre à un impact sur/par des installations ferroviaires (cf. art. 2, al. 1, OPIE) ?

 Oui  Non**Critères spéciaux****Le projet se situe hors de la zone à bâtir ou il est répondu oui à l'une des questions suivantes: Compléter la section "Informations complémentaires: Critères spéciaux"**

Selon le plan de zones communal, le projet se situe

A proximité d'une zone non constructible ( Cadastre RDPPF/ Annexe 1 OGéo)

 Oui  Non

Zone à risque selon carte de dangers cantonale

 Oui  Non

Site pollué (site contaminé y.c. les surfaces dont l'évaluation finale est encore attendue ou en traitement) selon Cadastre en ligne des cantons et de la Confédération

 Oui  Non

---

**Documents à transmettre**

Après avoir sélectionné "Ajouter un document", saisissez une désignation unique pour chaque document dans le champ Titre / Désignation. La désignation doit comporter 3 segments :  
désignation du document - par ex. situation  
numéro de plan ou de document, choisi par le requérant  
date de la dernière modification du document

Exemple de titre : Situation\_221133B\_16.05.2023 Ce titre est repris dans la décision.

**Extrait de carte (p.ex. Ech. 1:25000)**

Plan d'ensemble	07.05.2025	Plan d'ensemble.pdf
-----------------	------------	---------------------

**Plan de situation (p.ex. Ech. 1:5000)**

plan implantation	07.05.2025	plan implantation.pdf
-------------------	------------	-----------------------

**Plan de disposition**

Plan de disposition	07.05.2025	Plan Cellepack.pdf
---------------------	------------	--------------------

**Schéma de principe**

Schéma de principe	07.05.2025	18903-ELE-SCH-EXT-N00-S100_ Noville.pdf
--------------------	------------	---

**Document de l'ORNI**

Estimation ORNI	07.05.2025	ORNI.pdf
-----------------	------------	----------

**Annexes supplémentaire selon directive ESTI N° 235**

procuration de l'exploitant	01.05.2025	Vollmacht PLANAIR_29042025.pdf
-----------------------------	------------	--------------------------------

---

**Conclusion**

L'installation est-elle conforme à l' ordonnance sur les installations électriques à courant fort (OICF), de l' ordonnance sur les lignes électriques (OLEI) et l' ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI) ?

■ Oui  Non

**Si vous déposez une demande en tant que requérant pour un tiers, vous devez déposer une autorisation (procuration) de l'exploitant avec la demande.**

L'autorisation est jointe à la demande

■ Oui  Non

**Si une dérogation est nécessaire, une demande justifiée doit être présentée.**

Avez-vous ajouté toutes les pièces jointes requises mentionnées ?

■ Oui  Non

Le formulaire a été complété de manière conforme à la réalité.

■ Oui  Non

---

**Mise à jour de documents**
**Mise à jour de documents**

Date:

---

Signature:

Nom en caractères d'imprimerie:

---

Date:

---

Signature:

Nom en caractères d'imprimerie:

---

Administration centrale  
Eidgenössisches Starkstrominspektorat ESTI  
Luppenstrasse 1  
8320 Fehraltorf  
Téléphone +41 58 595 18 18  
info@esti.admin.ch, www.esti.admin.ch

Succursale  
Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI  
Route de la Pâla 100  
1630 Bulle  
Téléphone +41 58 595 19 19  
info@esti.admin.ch, www.esti.admin.ch